

Reconnaissance du diplôme français en Italie

Dans un but professionnel

Professions réglementées

❖ Avant propos

Cette fiche a pour but d'illustrer le parcours à entreprendre pour un diplômé auprès d'une Université française afin de faire reconnaître son diplôme en Italie.

Nous vous proposons ici des exemples illustratifs, le but étant de présenter de manière générale les procédures de reconnaissance. Nous vous encourageons vivement par la suite à vous renseigner auprès des bureaux concernés.

❖ Professions réglementées

Certaines professions sont réglementées par la législation nationale italienne lorsqu'il est prévu l'obtention d'un diplôme indispensable, de qualifications particulières ou de normes de déontologie.

On parle ici de certaines professions dans le domaine de la santé, de la justice, de l'enseignement, etc.

Vous trouverez la liste complète sur le site du CIMEA (Centre pour la Mobilité et la Reconnaissance des Diplômes) : http://cimea.it/files/fileusers/Tabella%20professioni_IT_Gen10.pdf

❖ Procédures

Les procédures de reconnaissance de diplôme se font auprès des Ministères compétents en les contactant directement.

❖ Plus d'informations

- Le CIMEA (Centre pour la Mobilité et la Reconnaissance des Diplômes) propose des informations en italien sur les procédures de reconnaissance de diplôme pour les professions réglementées :

<http://cimea.it/default.aspx?IDC=112>

- Glossaire des termes employés en italien (CIMEA) :

<http://cimea.it/default.aspx?IDC=115>

- Glossaire des termes employés en français (UFI) :

http://www.universite-franco-italienne.org/contenu/documents/reconnaissance_diplome_FR/Glossaire.pdf